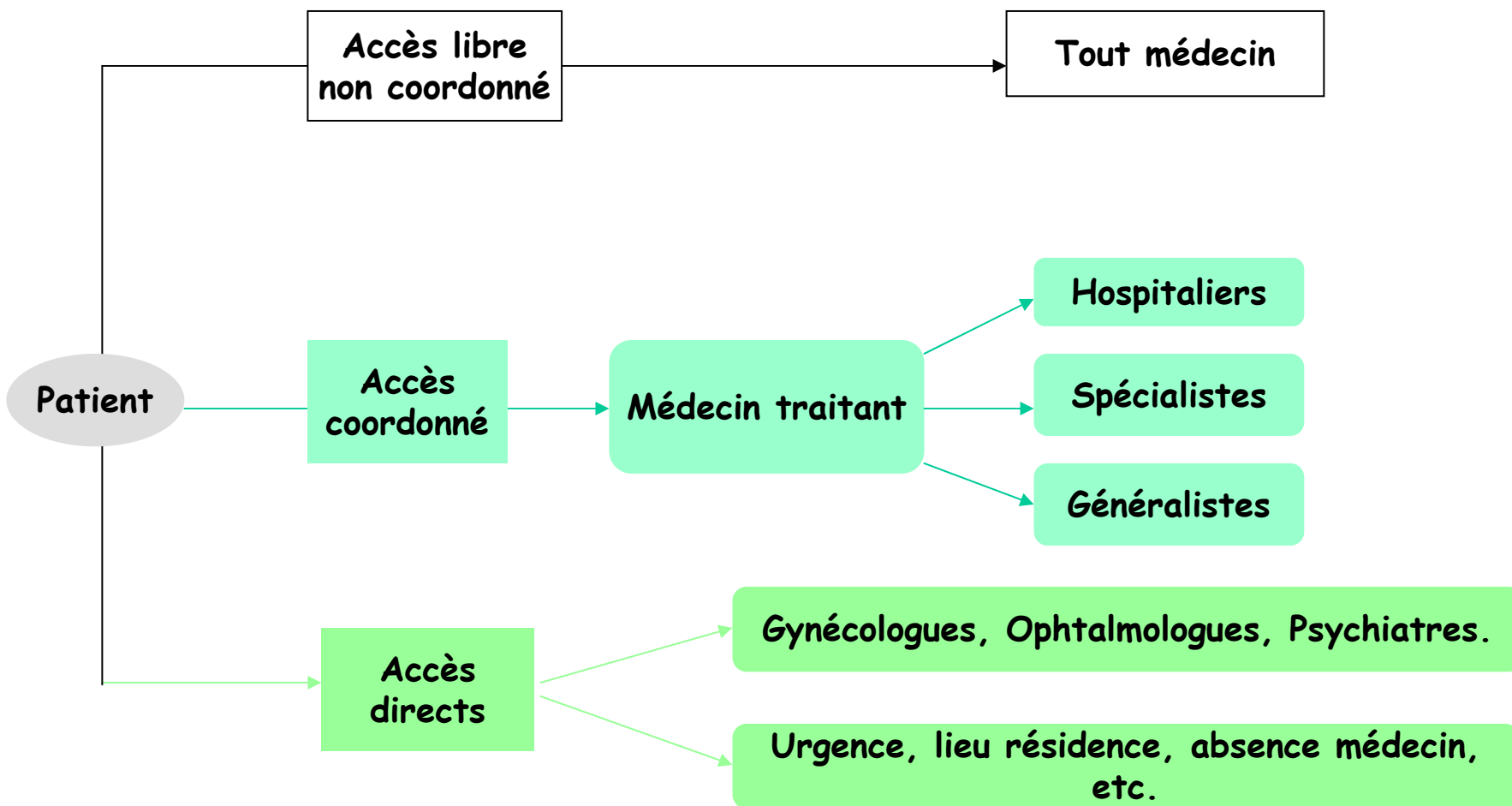


Le parcours de soins





Les exceptions

- Liées à la qualité du bénéficiaire :
 - ✓ les patients de moins de 16 ans
 - ✓ les migrants de passage
 - ✓ les bénéficiaires de l'Aide Médicale Etat (AME)

ne sont pas concernés par le choix du médecin traitant



Les exceptions

- Liées aux prestations :
 - ✓ les consultations de médecins biologistes
 - ✓ les actes en P
 - ✓ les actes de dépistages des campagnes nationales
 - ✓ les soins palliatifs
 - ✓ les IVG médicamenteuses
 - ✓ les cures thermales
 - ✓ les actes de scanner
 - ✓ les actes dentaires



Les exceptions

- Liées aux conditions de réalisation de l'acte:
 - ✓ les soins réalisés en urgence
 - ✓ les soins réalisés hors résidence habituel



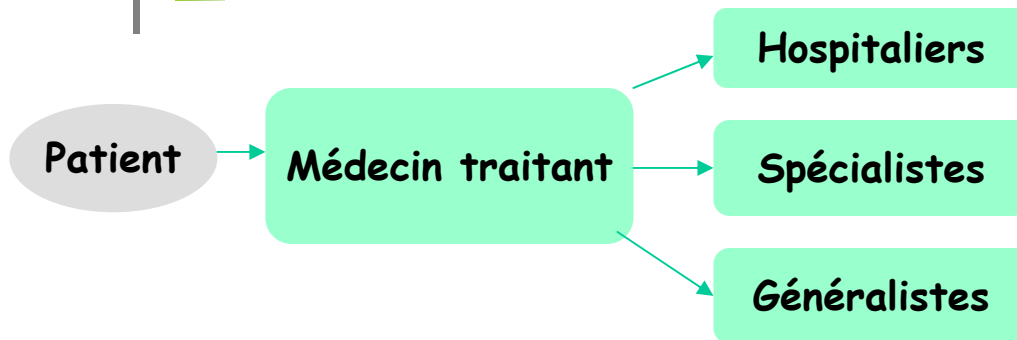
Rôle du médecin traitant

Le plus souvent le médecin généraliste



- **1er niveau de recours aux soins**
- **orientation du patient**
- **protocolisation des ALD**
- **prévention et éducation sanitaire**
- **synthèse des informations médicales**

Le médecin correspondant



- Le médecin traitant oriente son patient vers le médecin correspondant soit :
 - ✓ pour un avis ponctuel
 - ✓ pour des soins itératifs dans le cadre d'un protocole de soins



Le protocole de soins

- Depuis fin 2005 un nouveau « protocole de soins » a été mis en place pour toutes les personnes faisant une nouvelle demande d'exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée.

Le circuit du protocole

Médecin traitant

Patient

Hospitaliers

Spécialistes

Généralistes

Médecin conseil

Établit le protocole

dans un dialogue avec le patient

en concertation avec les médecins correspondants intervenant dans la prise en charge

Valide le protocole

Les tarifs

Spécialistes		$CS + MPC + MCS = 28 \text{ €}$
Psychiatres Neuropsychiatres		$CNPSY + MPC + MCS = 41 \text{ €}$
Généralistes		$C + MCG = 23 \text{ €}$
Généralistes	Enfants de 0 à 2 ans. Consultations obligatoires	$C + FPE = 25 \text{ €}$
Généralistes	Enfants de 0 à 2 ans.	$C + MNO = 25 \text{ €}$